

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 14 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 076-217606003-20251014-20250408-DE



Rapporteur : Monsieur Lecrosnier

QUESTION N°8 :

Admission en non-valeur et créance éteinte

Certains titres de recettes émis sur le budget de la commune, au cours des années antérieures, n'ont pu être recouvrés pour des raisons que le Comptable Public de la collectivité nous a fait connaître.

Les créances éteintes sont imposées car issues de jugements (procédure de rétablissement personnel pour les particuliers et clôture pour insuffisance d'actif pour les sociétés).

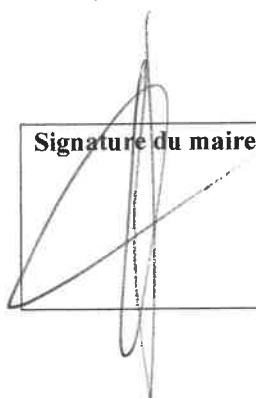
Les créances admises en non-valeurs peuvent être remises en cause par l'assemblée délibérante.

La liste des régularisations à opérer est la suivante :

CREANCES ETEINTES – compte 6542			
TYPE	REFERENCE	MONTANT	MOTIF
Société	2022 T-826-1	121.50€	Clôture pour insuffisance d'actif
ADMISSION EN NON-VALEUR – compte 6541			
TYPE	REFERENCE	MONTANT	MOTIF
Particulier	2024 T-1246-1	2580,00€	Décédé et demande de renseignement négative

Le conseil municipal est invité à délibérer pour accepter la requête du Comptable Public et admettre en créances éteintes et en non-valeur les produits listés pour un montant total de 2701.50€ sur le budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

 Signature du maire	 Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne 16.10.2025
---	--	-------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 14 octobre 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	14
Excusés :	5
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 06 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT
et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER **Adjoint au maire**
Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**
Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS-
PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Claude
MAGUET, Yohan MICHEL **Conseillers municipaux**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Messieurs Dany DEFONTAINE (pouvoir à Sophie Rioult), Jean-Michel LAMOTTE
(pouvoir à François DAUDRUY), Xavier LECOINTRE (pouvoir à Marie-France
MOIGNOT), Christopher MAUVE (pouvoir à Victor BALIER), Xavier
PAILLETTE (pouvoir à Marie-Lise DEGREMONT).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à
l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil ; **Monsieur François
DAUDRUY** a été désigné pour remplir ces fonctions.